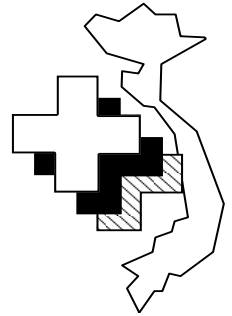


COMITE SUISSE-VIETNAM (COSUNAM)



Genève le 1er avril 2018

Département fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)
Section politique des droits de l'homme
Bundesgasse 32
3003 Berne

LETTRE OUVERTE

Madame, Monsieur,

A l'occasion du déplacement de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard au Vietnam ce lundi 2 avril 2018, à la veille du procès qui va se tenir le 5 avril, soit à peine trois jours plus tard (voir document ci-joint), le Comité Suisse-Vietnam et le Collectif des Amis tient à attirer l'attention du DFAE et de la population suisse sur la situation des Droits humains au Vietnam et les violations de la liberté d'expression en particulier.

Au cours de l'année 2017, une vingtaine de journalistes citoyens ont été arrêtés, déportés ou condamnés à des peines de prison de neuf, dix ou même quatorze ans de prison, pour avoir voulu simplement informer la population. Les procès à l'issue desquels ces peines ont été infligées ne durent jamais plus de quatre heures. La défense y est systématiquement mise à l'écart. C'est la pire vague de répression contre la liberté d'informer depuis plus de vingt ans.

En effet, quel est le sens d'un « partenariat stratégique » avec la Suisse si le respect des Droits humains en restent exclus ? Quand le Vietnam compte-t-il mettre un terme à la série d'arrestations arbitraires et de procès lancée contre les opposants et notamment les blogueurs du pays ? Comment le Vietnam justifie-t-il les conditions de détention déplorables de ses citoyens emprisonnés ?

Le Comité Suisse-Vietnam demande que la Suisse, au travers de son ambassade et en collaboration avec les autres Etats engagés dans le groupe des « like minded » à Hanoï, soit présente et suive physiquement le procès du 5 avril qui doit, selon les autorités, se tenir en audience publique. La Suisse pourrait ainsi vérifier si les droits de la défense sont respectés, ce qui, selon nos informations n'est presque jamais le cas.

" Lorsque les hommes sont libres de choisir, ils choisissent la liberté "

Leurs proches font état de situations absolument effroyables dans les lieux de détention, de travail forcé et de manque de soins. La santé de nombreux prisonniers, dont les blogueurs Nguyen Van Dai et Me Nam ("Mère Champignon"), se détériore de manière inquiétante. Leur santé mentale est également mise à l'épreuve par l'isolement : ils sont régulièrement et volontairement éloignés dans des prisons à des milliers de kilomètres de leur famille.

Par de tels actes, le Vietnam contrevient aux articles 5, 9, 18, 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et viole de façon systématique le Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel il a adhéré, ainsi que la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dont il est signataire.

Nous appelons le Conseil Fédéral à aborder en toute franchise la question des Droits humains pour que le Vietnam :

- assure aux prisonniers des conditions de détentions répondant à l' "Ensemble des principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement" adopté par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 43/173 du 9 décembre 1988 ;
- abandonne le recours systématique aux lois sur la sécurité nationale et aux dispositions du Code pénal pour réprimer la dissidence pacifique et criminaliser la liberté d'expression ;
- renonce enfin à intimider et brutaliser les défenseurs des Droits de l'homme, à l'image de l'agression dont a été victime le pasteur Nguyen Trung Ton le 27 février 2017 ;
- respecte pleinement le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Vietnam est lié depuis 1982, ainsi que la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2015.

Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Le Comité Suisse-Vietnam

Rolin Wavre, Président,

Jean-Marc Comte, Vice-président,

Luy Nguyen Tang, secrétaire général,

Khai Nguyen Dang, membre permanent

Les Amis Suisses du Cosunam

Michel Rossetti, Simon Brandt, Bernard Favre, Sébastien Desfayes, Anne -Marie von Arx, Alexandre de Senarclens, Nathalie Fontanet, Jean-Luc von Arx.

Annexe : Informations sur le procès du 5 avril 2018 au Vietnam

" Lorsque les hommes sont libres de choisir, ils choisissent la liberté "